

On veut éloigner les citoyens des lieux de décisions !

La réforme territoriale.....économie, simplification, efficacité ?

Avec un nombre de régions réduit (13), la disparition des Conseils Généraux, sauf pour certains départements dits «ruraux» qui seraient limités à une entité administrative, la montée en puissance des inter communalités, la baisse des subventions de l'Etat (26 milliards pour les collectivités de proximités d'ici 2017....) ; les supposés « bienfaits » de la réforme ne convainquent pas !

Nous avons là les ingrédients d'un dangereux séisme institutionnel que ne vise qu'à éloigner les centres de décisions en pleine crise politique, réduire la dépense publique, donc les services aux citoyens et mettre en concurrence les territoires. Tout cela menace notre édifice Républicain.

Le processus de décentralisation est menacé et la libre administration des Communes est à nouveau mise à mal ! Cela ouvre la voie à un affaiblissement de notre République indivisible qui assure légalité devant la loi pour tous les citoyens.

Les Départements et les Régions ne pourront plus agir au plus près des besoins et des attentes de leurs concitoyens en perdant le droit d'intervention pour défendre les intérêts de leur territoire.

Ce chamboulement institutionnel sera doublé d'une baisse drastique des dotations aux collectivités. Pourtant ces mêmes collectivités assurent 70% de l'investissement public en France !

L'austérité va entraîner des choix sur le niveau des prestations en termes de services à rendre à la population, ce qui générera une dégradation des services publics ! Les décisions se répercuteront sur les entreprises et donc sur la croissance et l'emploi. Hors l'inverse est une nécessité afin de renforcer les pouvoirs locaux en s'appuyant sur le développement de l'intervention citoyenne pour toujours mieux répondre au développement économique et aux attentes des populations.

La démocratie locale ne peut s'exercer que dans la proximité ! Les finances locales doivent être à la hauteur des besoins des populations. Tout projet qui tournerait le dos à ces principes serait voué à l'échec.

Philippe TILLET
1er Adjoint
Conseiller Communautaire

Le saviez-vous ?

Quelques données qui permettent de reconnaître la motte castrale du Mas

Le point culminant du Mas se trouve à 328 m d'altitude au sommet d'une butte herbeuse qui domine d'environ 10 m tout le hameau du Mas. Sur la carte de France des Cassini (XVIII ème siècle), il est facile de localiser cette butte (qui a même été amplifiée par rapport à la réalité) ainsi que le hameau du Mas. On peut remarquer que la butte du château de Jugeals a été oubliée, n'étant qu'à 318 m d'altitude. A noter aussi le nom du hameau de Malpeyre en 1760 « Le Mas la Peyre ».

Qu'est ce qu'une motte castrale ?

Une motte castrale est un aménagement d'une butte naturelle ou artificiellement rehaussée pour y recevoir sur sa partie sommitale une fortification ou un donjon en bois, généralement de forme carrée. C'est la haute cour, lieu de résidence du seigneur. Le tout est protégé par une palissade de bois périphérique destinée à défendre la basse cour. A suivre...

Francis BLAISE-FONDER



Les vendanges à l'école !



Le lundi 10 octobre, dans l'après-midi, nous avons fait les vendanges.

D'abord nous avons commencé par tarer la balance. Puis certains enfants ont commencé à récolter le raisin. Ensuite, le maître et quelques camarades ont pesé les récoltes. Voici le résultat total du raisin ramassé : **8090 g !**

Peu après, il nous restait à presser le raisin. Nous avons alors mis le raisin dans le pressoir à fruits et nous avons tourné la manivelle pour obtenir du jus.

Enfin, nous avons dû faire passer le jus à travers une passoire, pour enlever les impuretés.



Au final, nous avons récolté plus de **3 litres de jus de raisin**, que nous avons mis en bouteille. Pour finir, nous avons dégusté ce jus entièrement naturel et nous l'avons trouvé un peu acide mais aussi très sucré !!!

Alycia, Célestine et Julie (élèves de CM2),
avec l'aide des autres élèves de CE2-CM2

Recensement

Mesdames Audrey Teyre et Céline Tronche ont été recrutées comme agents recenseurs pour la période du **15 janvier au 14 février 2015**. Elles commencent d'ores et déjà leur tournée de reconnaissance. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

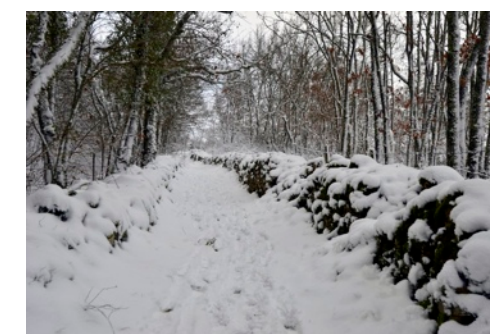
De belles balades avec l'Association JN Rando

JN Rando : Programme 2014-2015

Toutes les randonnées de « Jugeals-Nazareth en Randonnée »

- se font au départ du parking de la Salle polyvalente Jean Moulin à pied ou en covoiturage.
- Sont ouvertes à tous, 1 ou 2 fois à l'essai avant d'adhérer (32€ licence FFRandonnée et cotisation JN Rando).

- Dimanche 16 novembre 8h30 : Collonges-la Rouge : rando 11km – déjeuner Terres Rouges 20€.
- Dimanche 14 décembre 13h30 : Vallée du Sorp (Chasteaux) 10km
- Dimanche 11 janvier 13h30 : Le Puy de Fournet (St-Cernin de Larche) 8km
- Dimanche 15 février 13h30 : Fougères 10 km
- Vendredi 20 février 20h : Assemblée générale
- Dimanche 15 mars 13h30 : Estivals
- Dimanche 12 avril 13h30 : Beynat : la Cabannes des Fées 10km
- 23-25 mai : Week-end AUBRAC : licence et réservation nécessaires
- Dimanche 14 juin 13h30 : chemin botanique Martel
- Dimanche 12 juillet 9h : voie romaine et chemins réouverts de Jugeals-Nazareth
- Août : Relâche
- Dimanche 20 septembre 13h30 : Noailhac
- Dimanche 11 octobre 13h30 : grottes de Lamouroux



Dimanche 11 janvier avec "Jugeals-Nazareth en Randonnée"
Départ à 13h15 : circuit du Puy de Fournet, 8km (St-Cernin de Larche)
DEPART : parking sous la salle des fêtes J.Moulin à Jugeals-Nazareth pour covoiturage.
Contact : 05 55 84 37 08 ou 06 41 76 27 29.